Informations de base	
2008/2113(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur le microcrédit **Subject** 6.30 Coopération au développement 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
08/05/2008	Décision du Parlement	T6-0199/2008	Résumé
08/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2113(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0199/2008	08/05/2008	Résumé

Déclaration sur le microcrédit

2008/2113(DCE) - 08/05/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur le microcrédit élaborée par Jamila Madeira (PSE, PT), Ana Maria Gomes (PSE, PT), Anna Záborská (PPE-DE, SK), Luisa Morgantini (GUE/NGL, IT) et Miguel Angel Martínez Martínez (PSE, ES).

Le microcrédit est une modalité de prêt d'un montant peu élevé et accessible aux personnes défavorisées. Il a permis, avec succès, le développement de projets autonomes d'emploi, l'amélioration des conditions de vie et constitue également un important vecteur d'émancipation des femmes. Il constitue en outre un outil essentiel de lutte contre la pauvreté ainsi qu'un instrument des objectifs du Millénaire pour le développement.

En conséquence, le Parlement :

- demande à la Commission et au Conseil de reconnaître l'importance du microcrédit dans le cadre du Processus de Barcelone et des politiques de voisinage et de développement. Il les invite à apporter davantage de soutien aux projets de micro-financement ainsi qu'à renforcer les programmes en faveur des femmes dans ce cadre ;
- demande des ressources humaines et économiques pour les projets de microcrédit dans les PVD et les pays méditerranéens ;
- suggère la création d'une Association conjointe du Microcrédit, chargée de la certification de crédibilité des projets.